



COMITE SYNDICAL

EN DATE DU 8 DECEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

L'an deux mille vingt-trois et le 8 du mois de Décembre, le Comité du Syndicat, légalement convoqué, s'est réuni à 14h30 sous la Présidence de Monsieur Jean Paul FERRE.

Date de convocation : 15 novembre 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 352

- Présents ou représentés: 231

- Votants : 231

Secrétaire de séance : Paul HOYER

Etaient présents

SOULA Jean-Marc

DURAND André

SURRE Florian

DUPUY Jean-Claude

LOURDE Denis

BIGEL Adeline

FARANDOU Bernard

ORUS Philippe

BOULENGER Jean-François

ARNAUD Guillaume

CARRIERE Sabine

LAVAIL Bernard

DE CAVALHO Philippe

RUELLE Pascal

LABAT Jean-Bernard

ALAZET Gilles

ROQUES René

JOUIN Philippe

LOPEZ Guillaume

TAURIAC Jean-Claude

SOURROUILLE Michel

ROUSSEL Olivier

BERGE Josiane

GALY Patrick

VIATGE Danielle

PUJOL Raymond

MINGUEZ Hélios

AUGE Cédric

ANGLADE Patrick

POUILLET Marie-Ange

LAFFONT Patrick

RODRIGUEZ Antoine

PICCIO Jean-Claude

DELBOSC Bernard

PEYREFITTE Isabelle

VILLENEUVE J Pierre

BOUCHE Michel

NAUDI Nicolas

COMMENGE Jean-Claude

SANS Jean-François

FEDRIGO Alain

COURTIAL Anne

GIANFRANCESCO Jean-Louis

OSMOND Gèneviève

DUBOIS Lionel

SICRE Jean Pierre

EYCHENNE Patrick

PAULY Florent

ROUAN Jean-Luc

GASTON-HUC Martine

BOES Thierry

MIROUSE Alex

PARAIRE Axel

LAZARO Michel

FIS Raymond

ESTIVILL André

CALVAYRAC Philippe

CASTILLO Jean-Claude

MILHORAT Christian

CHAUCHE Alain

CLAUSTRES Hervé

DEL-PONTE Michel

MEURISSE Guillaume

CARRERE Christian

BASTIEN Viviane

ROUGE Mariette

CAMPOURCY Roland

FINKE Candy

HOYER Paul

LOSZACH Guy

PECHIN André

GUICHOU Fabien

ARNAUD François

MUNOZ Henri

PAGES Jean-Louis

BARATA Jacques

FAUX Paul

MARFAING Alain

DEFFARGES Bernard

MARCEROU Yves

SERRES Jean Claude

BARRE Michel

SOULA Philippe

BUREL Pierre

DUPUY André

CAUJOLLE Michel

SOUQUET Roger

HUART Valérie

EYCHENNE Jean Louis

BARI Alain

MARTINEZ Richard

PEREIRA Cécile

BERTONE Denis

GERMA Guy
COURNEDE Frédéric
MARION Jocelyne
BLANDINIÈRES Lydia
LABORDE Jean
HISPA Noémie
MINVIELLE François
DELANGRE Marc
JEAN Daniel
DUVAL Hervé
MIEULET Michel
BERDOU Raymond
ROYO Jean-José
RESPAUD Francis
MARETTE Louis
CAPY Gilles
COUMES Raymond
FLORES Germain
DEDIEU Marc
GROS Yvan
NAZIH Saliba
CAUX Xavier
ZAROIL Mimoun
MORANGE Eric
TERPANT Pierre
CLASTRES René
MARROT Jean-Jacques
VERGE Francis
NICOLAS Gérard
AYTER Eric
BUSCA Ginette
SANS Marie-Geneviève
TREMOLIERES Didier
PONS Alain
O'CONNELL Pierre
BAROU Georgette
AUTHIER Frédéric
LAPEYRE Gérard
MORANGE Agnès
AZUARA Marie-France
DELBOSC Christian
BIELSA Aurélien
CID Jean-Christophe
ROCHET Alain
UNINKI Henri
ROUBY Jean
MOQUET Guillaume
CASTILLON Marc

CECILE Emmanuel
GLINKA Lionel
LELONG Alain
PULL Norbert
MASCARENG Christian
VAYSETTES Alain
ROULIN Régis
FLOUROU Michel
BONNEL Frédéric
ANDRE Christophe
MAGDALOU Francis
MILHORAT Laurent
COUDERC Marie-Claude
DOUSSAIN Jean
LAJOUS Hubert
LAFFONT Rémi
MATHURIN Chloé
VIGNEAU Jean-Noël
SAUZET Roger
CRISTOFOL Olivier
AUDABRAM Serge
GARCIA Claude
FOURNIE Bénédicte
ESTAQUE Didier
VOISIN Patrick
FERRONI-GONZALEZ Alesio
GOULESQUE Eric
PIALAT Jean-Luc
PEREIRA Jean-Emmanuel
SEGUELA Jean Claude
MARTUCHOU Claude
PIERNE Joel
SEUBE Marc-Henri
DELHON Jean
CAZALAOT Gilbert
CAUJOLLE Marie-Line
BAREILLE Jean-Pierre
BARRE Jérôme
TERRISSE Christine
NEGRET Didier
ICART Michel
FOURMENT Guy
BERMAND Alexandre
PITARRESI Bastien
FALLICO Gaëtano
SEGUELA Anne-Marie
SANCHEZ André
MAURAN Jacqueline

NOWACKI Isabelle
SZYMKOWIAK Roland
DANDINE Marie-José
ESTEBAN Martine
LAGARDE Daniel
POUCET Pascal
MARTUCHOU Serge
LUCAT Jacques
LARDEAU Daniel
FERRE Jean-Paul
VAN-DER-VALK Raphaël
MELET Dominique
ROUBY Bernard
BOUBY Annie
LAURENS Didier
IZAAC Jeanine
CAVICCHI-CABEZOS Sylvie

Ont donné pouvoir :

PLAS Jean-Claude
PERUGA Michel
LAILLE Laurent
ANTOLINI Dominique
PAGLIARINO-FREYCHE
Jacqueline
EYCHENNE Roger
TAURIAC Gérard
COURNEIL Daniel
BAZY Jean-Marc
NACRY Jean Louis
FABRA Robert
COURNEIL Jean-Claude
DUFFORT Isabelle
SUTRA Christian
SAINT-GERMES Jean-Pierre
BUGAT Laurence
DELPECH-CASSIGNOL
Paulette
DESCUNS Lyliane
LAURENT Bernard
DE LA MATA Sagrado
BROCHADO Joseph
MEYNARD Richard
LAVEDRINE S
DOUSSAT M
COIFFARD Frédéric

1- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Président Paul HOYER a été désigné secrétaire de séance.

Pour unanimité

2- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'AG du 31-03-2023

➤ APPROBATION DU COMPTE RENDU de l'Assemblée Générale du 31/03/2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2023.

Pour unanimité

3-ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE INFORMATIQUE

Le SDE 09, le Conseil départemental de l'Ariège, le Syndicat mixte départemental eau assainissement Ariège et le Service départemental d'incendie et de secours de l'Ariège ont entrepris un processus de mutualisation de leurs besoins informatiques à la suite d'un audit informatique de chaque structure et de l'élaboration d'un schéma directeur informatique 2023-2026 mutualisé.

Dans cette optique, la passation de marchés publics communs est une des premières étapes de concrétisation de cette coopération technique.

Il est donc proposé :

- d'approuver la logique stratégique de ce groupement de commande informatique permettant d'atteindre un niveau d'expertise et d'équipement à la hauteur des enjeux de la société du numérique.
- d'approuver la convention constitutive du groupement jointe en annexe dont les caractéristiques essentielles sont rappelées ci-dessous
- d'autoriser le Président à prendre toutes mesures pour la mise en œuvre de cette décision

Objet : satisfactions des besoins informatiques par la passation, l'attribution et l'exécution de marchés publics mutualisés

Chaque structure est libre de participer ou non à chaque consultation lancée par le groupement.

Le Département est désigné en tant que coordonnateur du groupement. A ce titre, il assurera l'exécution financière et technique des marchés et accords-cadres. Il ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de coordonnateur.

Le coordonnateur répercutera le coût de l'exécution des marchés et accords-cadres sur les autres membres en fonction des prestations et livraisons effectivement réalisées à leur bénéfice.

En outre, les « prestations communes » seront répercutées en fonction de la clef de répartition déjà en vigueur pour le partage des coûts du schéma directeur informatique mutualisé, à savoir :

Conseil départemental de l'Ariège	3/6 ^{ème} du coût
Syndicat mixte départemental eau assainissement Ariège	1/6 ^{ème} du coût
Service départemental d'incendie et de secours de l'Ariège	1/6 ^{ème} du coût
Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège	1/6 ^{ème} du coût

Le département s'engage, en tant que coordonnateur du groupement, et pilote du processus de mutualisation informatique, à mettre en œuvre une méthode collégiale et participative de travail avec tous les membres du groupement. Un groupe de travail dédié à chaque projet est créé à cet effet.

Le Groupement est institué à titre permanent, mais chaque membre est libre de se retirer du groupement à tout moment.

Pour unanimité

4-ACTUALISATION DU REGLEMENT DES CONTRIBUTIONS

Plusieurs facteurs extérieurs nécessitent un ajustement de certains montants, à la hausse et à la baisse, c'est pourquoi les modifications suivantes sont proposées pour 2024 :

- a) Passage de 35 € à 45 € du tarif horaire (main d'œuvre + nacelle) pour les collectivités ne reversant pas la Taxe (TICFE) au SDE. Le tarif reste inchangé (30 €) pour les communes qui reversent la taxe. Il faut souligner que même à 45 €, ce tarif reste inférieur au coût réel supporté par le SDE pour la mise à disposition de 2 agents et d'un véhicule.
- b) Création d'une ligne supplémentaire dans la contribution variable en fonction des dépenses de fonctionnement relatives à l'éclairage public (chapitre 1.2.1 du règlement financier) pour les études en matière d'éclairage public. Jusqu'à présent, le syndicat fait réaliser des études à ses entreprises sans limitation en fonction des demandes de ses membres. Ces études prennent du temps et ont un impact sur le calendrier des opérations et des travaux. Lorsqu'elles sont suivies de travaux, cela ne pose pas de problème, c'est une étape nécessaire. Mais le constat est fait que de plus en plus de demandes d'études ne donnent pas lieu à la réalisation de travaux, ce qui mobilise des moyens humains et financiers. Aussi, il sera désormais demandé une contribution à compter de la seconde étude non-suivie de travaux par année calendaire, à hauteur de 10% du montant estimé des travaux, dans la limite de 10 000 €. Ainsi chaque commune pourra solliciter les études en vue de travaux librement, et pourra également bénéficier en plus d'une étude « sans travaux » chaque année (devis permettant de mesurer la capacité de financement d'un projet). Au-delà, les études pourront être réalisées moyennant la tarification proposée.
- c) Clarification et simplification du financement du SDE pour les travaux d'éclairage public : actuellement, la part de financement du SDE 09 sur les travaux d'éclairage public est égale à un montant de 250 € par point lumineux remplacé, ou 20 % de la charge nette de l'opération. En fonction des situations, cela crée des disparités importantes dans le financement des opérations d'une commune à l'autre. C'est pourquoi il est proposé d'harmoniser le mode de financement et de l'augmenter afin de clarifier et de simplifier le calcul du reste à charge pour la commune.

Désormais, le SDE 09 interviendra de deux façons pour les communes qui reversent la TICFE au SDE 09.

- soit à hauteur de 25% du montant des travaux en complément d'autres financements (DAL ou autre)
- soit à hauteur de 50% du montant des travaux dans le cadre d'un nouveau programme de financement éclairage public SDE09, si l'opération ne bénéficie pas d'un co-financement.

Montant de la subvention de SDE09 plafonné à 15 000 €.

- d) Les honoraires de maîtrise d'œuvre : il faut noter que le tarif actuel des honoraires du SDE09 (4%), est actuellement le plus bas de tous les syndicats d'énergie d'Occitanie. Certains appliquent des coûts de 10%, proches des coûts d'études observés par des cabinets extérieurs. Il est donc proposé de passer ce taux de 4 % à 5 % à compter de l'année 2024.

Les modifications apportées entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Pour unanimité

5- ADOPTION DU REFERENTIEL COMPTABLE M57

Le référentiel M57 a vocation à être généralisé le 1er janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, le SDE 09 doit donc délibérer afin d'acter le passage au référentiel M57 au 1er janvier 2024 dans sa forme développée.

En application du Décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, et du Décret n° 2023-624 du 18 juillet 2023 portant application du III de l'article 106 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Comptable du SGC de Foix nous a fait part de son accord de principe sur l'adoption du référentiel M57 par le SDE 09, son courrier est d'ailleurs joint à la délibération, ainsi que le prévoit l'article 1er du décret n°2005-1899.

Pour **unanimité**

6-DECISIONS MODIFICATIVES

La décision modificative du budget 2023 a pour objet de procéder aux opérations de ventilation habituelles en fin d'exercice. Elle ne donne lieu à aucune nouvelle dépense.

Diminution de crédits		Augmentation de crédits		Solde de la DM
Chapitre 23	- 1 085 000,00 €	Opé. 100 EP	+ 350 000,00 €	
		Opé. 14 extension BT	+ 300 000,00 €	
		Opé. 19 FACE tranche C	+ 100 000,00 €	
		Opé. 21 Travaux FT	+ 320 000,00 €	
		Opé. 34 FACE 2019	+ 5 000,00 €	
		Opé. 39 Plan relance Bornes	+ 10 000,00 €	
Convention de mandat 4581579	- 10 632,91 €	Convention de mandat 4581556	+ 10 632,91 €	
	- 1 095 632,91 €		+ 1 095 632,91 €	0 €

Budget principal :

Sur le budget principal, il s'agit de réduire les montants du chapitre général 23 (Travaux divers) d'un montant de - 1 085 000 €, et de répartir les sommes dans les opérations et conventions de mandats qui nécessitent un ajustement des crédits : opération 100 Eclairage public + 350 000 €, opération 14 extension BT + 300 000 €, opération 19 esthétique FACE tranche C + 100 000 €, opération 21 travaux France Telecom + 320 000 €, opération 34 FACE 2019 + 5 000 €, opération 39 plan de relances BORNES + 10 000 €.

Cette DM permet également d'ajuster les montants des conventions de mandat (transfert de crédits entre l'opération 4581579 et l'opération 4581556 pour un montant de 10 632,91 €.

Budget annexe Prestations fêtes et illuminations :

La DM permet d'abonder le chapitre 011 achat de fournitures par un transfert de crédits du chapitre 012 (masse salariale) pour un montant de 3 500 € afin de permettre le paiement direct par le budget annexe des fournitures se rapportant à l'activité des fêtes et illuminations.

Diminution de crédits		Augmentation de crédits		Solde de la DM
Chapitre 12	- 3 500,00 €	Chapitre 011	+ 3 500,00 €	
	- 3 500,00 €		+ 3 500,00 €	0 €

Pour **unanimité**

7-AUTORISATION DE DEPENSES EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Président propose d'autoriser l'exécutif à liquider et mandater les dépenses d'investissement du prochain exercice avant le vote du Budget Primitif 2024, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les limites indiquées ci-après :

Budget Principal

Chapitre	Crédit ouvert en 2023	Montant autorisé
20	360 000€	90 000€
204	450 000€	112 500€
21	910 000€	227 500€
23	20 966 060 .52 €	5 241 515.13€
45	454 614.35€	113 653.59€

Autorisation donnée au Président pour liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Budget Annexe ENR

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président propose d'autoriser l'exécutif à liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif ENR 2024 dans les limites indiquées ci-après :

Chapitre	Crédit ouvert en 2023	Montant autorisé
21	135 000€	33 750€

Autorisation donnée au Président pour liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Pour **unanimité**

8-DELIBERATION FONDS VERTS

Pour accompagner les collectivités territoriales dans leur transition écologique et contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique, le Gouvernement a décidé de pérenniser le Fonds vert jusqu'en 2027 et de le renforcer à hauteur de 2,5 milliards d'euros dès 2024.

Afin que le SDE 09 puisse candidater au programme fonds verts 2024 , il est proposé au Comité Syndical de délibérer pour candidater au programme fonds verts 2024 sur les compétences du SDE 09.

Pour **unanimité**

9- CREATIONS DE POSTES

Proposition de créer au tableau des effectifs deux emplois permanents à temps complet d'agents techniques entretien Eclairage Public au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Ces emplois pourraient être occupés par des agents contractuels en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Monsieur le Président est chargé de recruter les deux agents affectés à ces postes.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Pour unanimité

10 TABLEAU DES EFFECTIFS

Grade	Cat	Nbre de poste	Temps de travail	Pourvu	Non pourvu
DIRECTION		1		1	0
Directeur Général des Services d'EPCI de 20 à 40 00 hab	A	1	35h	1	0
FILIERE TECHNIQUE		33		16	17
Ingénieur en chef	A+	1	35h	0	1
Ingénieur principal	A	2	35h	1	1
Ingénieur	A	1	35h	0	1
Technicien principal 1ère classe	B	4	35h	2	2
Technicien principal 2ème classe	B	3	35h	1	2
Technicien	B	3	35h	1	2
Agent de maîtrise principal	C	1	35h	0	1
Agent de maîtrise	C	1	35h	0	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	7	35h	7	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4	35h	0	4
Adjoint technique	C	6	35h	4	2
FILIERE ADMINISTRATIVE		14		9	5
Attaché hors classe	A	1	35h	0	1
Attaché principal	A	1	35h	1	0
Attaché	A	1	35h	0	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	35h	1	1
Rédacteur	B	1	35h	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	35h	3	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	35h	1	1
Adjoint administratif	C	3	35h	3	0
Contractuels		1		1	0
Contrat de projet	A	1	35h	1	0
TOTAL		49		27	22

Pour unanimité

11- JOURNEE DE SOLIDARITE

La journée de solidarité dans la fonction publique se traduit par une journée supplémentaire de travail non rémunérée. Il convient de préciser les modalités de mise en œuvre de cette journée au SDE , la dernière délibération n'étant pas assez précise. Ainsi il est proposé, après saisine du CST , de fixer comme journée de solidarité le lundi de pentecôte qui sera un jour travaillé au SDE09.

Pour unanimité

12- REMPLACEMENT MEMBRE DU BUREAU

Afin de remplacer un membre démissionnaire du bureau, il convient de désigner un nouveau membre parmi les délégués titulaires.

Raymond COUMES Maire de Mercenac, membre du Bureau du SDE 09 très assidu , pour des raisons personnelles a souhaité démissionner du bureau car il n'avait plus la disponibilité nécessaire pour participer à nos travaux, qui ont été forts conséquents depuis 2 ans. Je souhaiterai chaleureusement le remercier pour son engagement pour les SDE durant toutes ces années, et lui dire que, malgré tout, nous ne manquerons pas de le solliciter pour nous accompagner notamment lors des réunions de territoire que nous allons programmer dans le Couserans.

Pour le remplacer je vous propose de désigner un délégué qui est aussi membre de la CAO : Jean Claude SERRES maire de l'HERM, ce qui mutualisera les déplacements car les CAO sont systématiquement suivies d'une réunion de bureau.

Pour unanimité

13- COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR LE BUREAU PAR DELEGATION

Bureau du 6 octobre 2023

Autorisation de signature des accords-cadres consécutifs à l'appel d'offres ouvert pour l'acheminement et la fourniture d'électricité segment C2-C3-C4 pour l'année 2024.

Le bureau du SDE 09, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les accords-cadres et décide de les attribuer de la manière suivante :

l'accord-cadre du lot 1 aux entreprises :

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE (EDF)

TOTAL ENERGIES Électricité et Gaz France

ALTERNA ENERGIE

VOLTERRES

l'accord-cadre du lot 2 à l'entreprise :

ALTERNA ENERGIE

- précise que chaque accord-cadre prend effet à compter de sa notification jusqu'au 31/12/2024,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit accord-cadre
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir dans l'exécution et le règlement dudit accord-cadre.

Autorisation de signature du marché pour la fourniture d'une nacelle.

La consultation est composée de deux lots :

Lot 1 « Fourniture d'un véhicule lourd porteur neuf destiné à recevoir une nacelle définie dans le lot 2»

Lot 2 « Fourniture et pose d'un élévateur à nacelle sur le châssis défini dans le lot 1»

Le bureau du SDE 09, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les marchés présentés et décide de les attribuer de la manière suivante :

lot 1 : société KLUBB FRANCE

lot 2 : société KLUBB FRANCE

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdits marchés et à intervenir dans l'exécution et le règlement des marchés.

SAS ARSEME

Bureau syndical consent à l'unanimité à différer l'exigibilité du remboursement du compte courant d'associé détenu dans ARSEME de 40 000 euros.

Attribution des contrats d'assurance.

Après demande de plusieurs devis auprès de plusieurs compagnies d'assurances, le bureau a validé la souscription de deux contrats qui arrivaient à échéance en 2023, pour l'année 2023/2024, de manière à ce qu'il n'y ait aucune interruption des garanties :

- un contrat de dommages subis par les 9 véhicules légers du SDE 09 pour les usages professionnels, souscrit auprès de la compagnie GROUPAMA.
- un contrat multirisque entreprise pour les dommages subis par les biens du SDE 09, les bâtiments et leur contenu, souscrit auprès de la compagnie GROUPAMA .

Subventions transition énergétique

Le bureau a délibéré à l'unité pour l'octroi des subventions transition énergétique à :

Commune	Travaux	Montant accordé
Montgauch	Rénovation énergétique d'un logement communal	3 652,00 €
Galey	Rénovation énergétique de la mairie	2 072,65 €
Audressein	Rénovation énergétique de la mairie	859,71 €
Daumazan sur Arize	Rénovation énergétique de la mairie	17 133,00 €
Cazals des Bayles	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal	5 654,00 €
Orlu	Rénovation énergétique d'un logement communal	2 821,60 €
Belloc	Rénovation énergétique de l'ancien presbytère	4 510,18 €
Aulos-Sinsat	Rénovation énergétique de l'ancien presbytère	8 596,82 €
Saint-Martin d'Oydes	Rénovation énergétique de logements communaux	2 550,04 €
		47 850,00 €

Bureau du 20 octobre 2023

Autorisation de signature du marché subséquent N°1 fondé sur l'accord-cadre pour l'acheminement et la fourniture d'électricité segment C2-C3-C4 pour l'année 2024.

Le bureau du SDE 09, après en avoir délibéré à l'unanimité

- approuve les marchés subséquents et décide de les attribuer de la manière suivante :

Le marché subséquent n°1 du lot 1 à l'entreprise : VOLTERRES

Le marché subséquent n°1 du lot 2 à l'entreprise : ALTERNA ENERGIE

- précise que chaque marché subséquent prend effet à compter de sa notification jusqu'au 31/12/2024,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdits marchés subséquents,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à intervenir dans l'exécution et le règlement de ces marchés subséquents.

Le Comité Syndical a pris acte des décisions prises en vertu de l'article L.5211- 10 du CGCT.

Pour unanimité

14- PRESENTATION DU CONTRAT SIGNE AVEC L'ADEME

Le SDE 09 vient de signer un nouveau Contrat avec l'ADEME pour la période 2023-2026 afin de poursuivre cette dynamique. Dans ce nouveau contrat, le SDE 09 assure la gestion déléguée des Fonds de l'ADEME. Les demandes de financement des études ou des investissements seraient donc à déposer directement auprès du SDE 09 et non plus sur le site Agir de l'ADEME. Les élus peuvent consulter le site internet du SDE 09 <https://sde09.fr/missions/#contrat-enr>, pour tous compléments d'information.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h10

Le Président
Jean Paul FERRÉ

Le Secrétaire de séance
Paul HOYER